

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N ° AC1479

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi comporte une importante réforme de l'audiovisuel public. Compte tenu de l'ampleur de cette réforme et de la volonté du Gouvernement de traduire les conclusions des états généraux de l'information dans un projet de loi qui comportera des dispositions tendant à adapter le régime juridique applicable aux services de télévision et de radio, il n'apparaît pas opportun d'aborder d'autres sujets dans le cadre de cette discussion parlementaire dont la durée est contrainte.